

## **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**



**VILLE DE LONGJUMEAU**

**ANNEE 2021**

## Table des matières

AVANT PROPOS .....	3
I – CONTEXTE GENERAL : situation économique et sociale nationale et internationale .....	4
II – LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2021 POUR LONGJUMEAU : le choix du dynamisme, de l'attractivité et de l'avenir .....	8
III - ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LONGJUMEAU .....	9
IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021 .....	17
V – ETAT DE LA DETTE (source : Finance Active) .....	21
VI- LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES .....	23
La répartition par catégorie professionnelle .....	24
Les principales filières (hors assistantes maternelles) .....	24

## AVANT PROPOS

---

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il constitue la première étape du cycle budgétaire annuel des Collectivités Locales. Il précède l'élaboration du Budget Primitif (BP) et les Décisions Modificatives (DM). La clôture du cycle budgétaire se concrétise par le vote du Compte Administratif (CA).

Le ROB doit être présenté dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif. Il a pour but de permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Ville. Il doit permettre une vision précise des finances de la Ville et des orientations poursuivies.

Si depuis 1992, la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est une obligation pour toutes les communes et établissements publics locaux dont la population est supérieure à 3 500 habitants, ce sont la loi Notre du 7 août 2015, puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui ont fixé la physionomie des débats et rapports d'orientation budgétaire. Le contenu du ROB et sa présentation sont ainsi codifiés à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui impose que le rapport présente :

- Les orientations budgétaires, et notamment les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette contractée.

Parce qu'il est le premier cycle budgétaire complet du mandat et qu'il s'inscrit dans un contexte économique totalement bouleversé par la crise sanitaire de la Covid 19, ce temps fort de la vie municipale prend cette année un relief tout particulier.

Il s'agit en effet d'identifier des orientations budgétaires qui prennent en compte à la fois les objectifs du nouveau mandat de la Municipalité et les impacts sur les finances de la Ville d'une crise sanitaire et économique majeure subie par l'ensemble des acteurs à l'échelle du monde.

L'exercice est d'autant plus incertain qu'il intervient alors que les projections macroéconomiques n'ont jamais été aussi aléatoires, comme le relèvent tous les organismes en charge des prévisions économiques (INSEE, Banque de France, Banque Postale...).

S'agissant de Longjumeau, l'amenuisement des marges de manœuvre financières provoqué par la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014, la sortie de l'emprunt toxique et l'impact sur les finances des collectivités territoriales de la crise économique provoquée par la Covid 19, ont profondément modifié la trajectoire de notre prospective financière élaborée il y a seulement un an.

## **I – CONTEXTE GENERAL : situation économique et sociale nationale et internationale**

---

### *L'environnement international*

---

*(Sources documentaires : Projections macroéconomiques Banque de France sept. 2020 – Note de conjoncture La Banque Postale sept. 2020).*

Alors que les mesures de confinement ont conduit à un repli de l'activité mondiale plus ou moins marqué selon les pays en fonction de la sévérité des mesures et de leur calendrier, un rebond « mécanique » de l'activité est intervenu une fois ces contraintes progressivement levées. La production industrielle mondiale demeure cependant encore 10 % en deçà de son point haut de fin 2019. Ce rebond est toutefois hétérogène. En Europe, la consommation des ménages a retrouvé dès le mois de juin son niveau de février. Elle s'en est aussi rapprochée aux Etats-Unis, sans toutefois l'atteindre. Mais la production industrielle reste à la traîne des deux côtés de l'Atlantique. Sur ce point, le bon niveau de certains indices de climat des affaires (PMI) ne doit pas faire illusion : après un choc négatif de l'ampleur de celle observée au 1<sup>er</sup> semestre, beaucoup d'entreprises indiquent que leur situation s'améliore. Mais cela ne nous dit rien sur le niveau absolu de l'activité. A l'inverse, si la production industrielle en Chine est supérieure à son niveau de l'an passé, ce n'est pas encore le cas des ventes au détail. Le rebond de l'économie chinoise s'est notamment appuyé sur les exportations. Quant au Japon, l'activité reste atone malgré le bond des revenus des Japonais. La situation économique est aussi très différente selon les pays émergents avec un recul impressionnant du PIB en Inde au 2<sup>ème</sup> trimestre et beaucoup plus limité en Russie.

De nombreuses interrogations subsistent pour les mois à venir. Tout d'abord, la situation sanitaire reste très préoccupante, l'émergence de souches variantes du virus semblant venir minorer l'espoir né de la mise en place de campagnes vaccinales à l'échelle planétaire.

Dans ce contexte, les politiques économiques vont encore être beaucoup sollicitées. Après les décisions intervenues au printemps, une sorte de statu quo semble être de rigueur du côté des banques centrales. Sur le plan budgétaire, l'heure est au plan de relance. C'est vrai pour l'Europe, en particulier en France. C'est aussi une perspective outre-Atlantique.

### *Le contexte national*

---

Les prévisions sur la croissance, le déficit et les dépenses publiques ont été revues par le gouvernement au cours de la discussion budgétaire, en raison de la deuxième vague d'épidémie de Covid-19 et du deuxième confinement.

Pour 2021, la loi de finances publiée au Journal officiel du 30 décembre 2020 prévoit une croissance de + 6 %, un déficit public à 8,5 % du PIB (après 11,3 % en 2020) et une dette publique à 122,4 % du PIB (après 119,8 % en 2020).

En 2020, le rythme de l'inflation (+0,5 %) a diminué par rapport à 2019 (+1,1 %), du fait notamment de la baisse des prix du pétrole et de la modération des prix résultant d'une demande en recul. Elle progresserait ensuite en 2021 à + 0,7 %.

Ces prévisions restent toutefois soumises à des aléas importants, en raison de la situation sanitaire qui rend extrêmement difficile tout exercice de prévision budgétaire à court et moyen terme. Il ne fait pas de doute que la dépense publique s'accompagnera d'une dégradation exceptionnelle des comptes publics de l'Etat et de la Nation avec la dette publique qui pourrait s'envoler, quant à elle, à 122,4 % du PIB en 2021.

## Analyse de la loi de finances pour 2021

---

- **Plan de relance** : La loi de finances intègre un plan de relance de 100 milliards d'euros. Il doit ainsi consacrer 4 milliards d'euros à la rénovation des bâtiments publics et privés, dont 1 milliard est réservé au bloc communal et aux départements « grâce à des fonds de l'Etat dont l'affectation sera opérée localement par les préfets ».

Il se décline autour de 3 priorités :

- La rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité
  - L'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel
  - Le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...)
- **Compensation de la baisse des impôts de production** : Comme annoncé par le gouvernement fin août, la loi de finances acte bien une baisse de 10 milliards d'euros sur les impôts économiques locaux à compter de l'an prochain afin de « soutenir les entreprises, l'activité et l'emploi dans les territoires ». Pour cela, la part régionale de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) sera supprimée, pour plus de 7 milliards d'euros, alors que les impôts fonciers des établissements industriels seront réduits de moitié entraînant une suppression de 1,75 milliard d'euros de recettes de TFPB et 1,54 milliard de CFE pour le bloc communal. Pour l'heure, même si le gouvernement a répondu aux associations d'élus locaux que la compensation accordée aux communes et aux EPCI serait « à l'euro près, via un prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 milliards d'euros » et prendrait en compte l'évolution des bases, les modalités de ce dispositif de "neutralisation" restent à préciser.

- **Dotations aux collectivités** :

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : L'Etat maintient en 2021 le même montant de DGF qu'en 2020, soit près de 26,8 milliards d'euros. A l'intérieur de l'enveloppe, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) doivent augmenter chacune de 90 millions d'euros, exactement comme en 2020. Pour financer la croissance de certaines dotations, quelques autres dotations qui concernent plutôt les départements et régions vont être amputées à hauteur de 50 millions d'euros.

Focus sur Longjumeau : S'agissant de la DGF et pour mémoire, il n'est pas inutile de rappeler, notamment pour les nouveaux élus, que la ville de Longjumeau a ainsi vu sa dotation forfaitaire diminuer de manière drastique, entre 2014 et 2017.

Année	Montant de la dotation forfaitaire de Longjumeau	Ecart en € (N par rapport à N-1)	Perte cumulée depuis 2012
<b>2012</b>	4 244 508		
<b>2013</b>	4 164 977	-79 531	- 79 531
<b>2014</b>	3 907 963	-257 014	- 416 076
<b>2015</b>	3 266 493	-641 470	- 1 394 091
<b>2016</b>	2 589 925	-676 568	- 3 048 674
<b>2017</b>	2 209 902	-380 023	-5 083 280
<b>2018</b>	2 107 006	-102 896	- 7 220 782
<b>2019</b>	1 989 960	-117 046	- 9 475 330
<b>2020</b>	1 874 984	-114 976	- 11 844 854

La perte de la dotation forfaitaire, de **presque 12 millions d'euros cumulés**, représente la quasi-totalité du montant du produit fiscal annuel de la Ville.

FCTVA : Par ailleurs, reportée successivement lors de la loi de finances pour 2019 et 2020, l'automatisation du FCTVA sera mise en place en 2021. Celle-ci se fera de manière « progressive » pour les dépenses payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, « en fonction des régimes de versement applicables aux bénéficiaires du fonds ». « Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'automatisation s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites ».

Autres dotations : S'agissant des dotations destinées à l'investissement local, 150 millions d'euros sont inscrits pour le financement de la dotation politique de la ville (DPV). Quant à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), elles doivent s'élever respectivement à 1,046 milliard et 570 millions d'euros l'an prochain. Pour rappel, la DSIL a été abondée d'1 milliard d'euros en 2020. Cette mesure de la loi de finances rectificative du 30 juillet est déjà mise en œuvre. La

Ville de Longjumeau a ainsi sollicité des financements de ce complément DSIL pour ses projets de rénovation thermique de bâtiments (Ecole Charles Perrault, Théâtre, CTM, Eglise).

▪ **Fiscalité locale :**

Taxe d'habitation : Entamée en 2019, la réforme de la fiscalité locale, et notamment celle de la taxe d'habitation, se poursuit avec l'entrée dans la réforme des 20 % de ménages les plus aisés. Après la première phase de dégrèvement (2018 à 2020 pour 80 % des ménages), 2021 correspond à la première année d'exonération pour les ménages restant. En 2021, ces ménages profiteront ainsi d'un premier dégrèvement de 30 % jusqu'à l'exonération totale en 2023. A compter de 2023, en effet, plus aucun contribuable ne paiera donc de taxe d'habitation sur les résidences principales.

TFPB : La loi de finances pour 2021 entérine également le transfert aux communes, dès 2021, de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) afin de permettre la compensation de la suppression de la taxe d'habitation, ainsi que cela avait été annoncé dans la loi de finances 2020.

D'autres mesures fiscales visant à supprimer les petites taxes viennent compléter cette tendance : ainsi, un amendement vient supprimer la taxe funéraire portant sur les convois, les inhumations et les crémations. Pour Longjumeau, cela représente tout de même une perte de recettes d'environ 23 000 €.

Taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) : Dans le même esprit, la loi de finances prévoit que la TLCFE devienne une quote-part de la taxe nationale sur l'électricité. Les collectivités conserveront le produit lié à cette recette, mais celles qui bénéficiaient encore de la possibilité d'augmenter la taxe devront renoncer à cette faculté.

Ainsi, après la baisse drastique des dotations de l'Etat dans le mandat 2014-2020, ces atteintes à l'autonomie fiscale des collectivités locales, sans visibilité à long terme sur les dispositifs qui viendront compenser la suppression de ces taxes, mettent à mal le principe de libre administration des collectivités locales.

▪ **Les autres mesures de la loi de finances 2021 :**

- Création d'un comité national de suivi du plan de relance auprès du Premier ministre ;
- Exonération de la TVA sur les tests de dépistage du Covid-19 et sur les vaccins ;
- Suspension jusqu'au 16 février 2021 du jour de carence pour les agents publics arrêtés en raison du Covid-19, comme c'est déjà le cas pour les salariés du privé ;
- Prolongation jusqu'en 2022 du prêt à taux zéro (PTZ), qui favorise l'accès à la propriété d'une résidence principale pour les ménages les plus modestes ;
- Prolongation du dispositif Pinel, en faveur de l'investissement résidentiel locatif ;

- Prolongation jusqu'à fin 2021 du taux bonifié à 25% de la réduction d'impôt pour la souscription au capital des PME (IR-PME), appelé aussi "dispositif Madelin".

## II – LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2021 POUR LONGJUMEAU : le choix du dynamisme, de l'attractivité et de l'avenir

---

Dans un contexte budgétaire marqué par une crise sanitaire sans précédent et des incertitudes quant au devenir de la fiscalité locale et de l'autonomie des collectivités territoriales, Longjumeau est face à un choix historique : stopper net sa lancée et ne plus investir faute de moyen, ou revoir son organisation, ses priorités et ses financements pour continuer à offrir des services publics de qualité et faire avancer la ville.

Fidèle aux fondamentaux qui ont guidé l'action de l'équipe municipale depuis 2008, les orientations que je vous propose aujourd'hui sont celles du dynamisme et de l'ambition :

- Conserver une gestion saine et rigoureuse des finances locales dans un contexte que les incertitudes liées à la fiscalité locale et à la crise sanitaire rendent instable et anxiogène ;
- Renforcer la cohésion sociale, le dynamisme et l'attractivité de notre territoire en maintenant un haut niveau de service public et en conservant une véritable ambition en matière d'investissement public ;
- Maintenir un niveau d'autofinancement suffisant sans détériorer la gestion de notre dette, dont l'annuité en euros par habitant reste inférieure à la moyenne de la strate.
- Renforcer la place de la ville de Longjumeau au sein de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CPS) en renégociant le pacte fiscal et financier dans le sens d'une plus grande solidarité entre les territoires.

Ces orientations traduisent une ambition pour Longjumeau et une volonté forte de l'équipe municipale de préparer l'avenir malgré un contexte social, institutionnel et économique très défavorable.

C'est pourquoi, je vous propose **le choix de la responsabilité** qui repose sur la recherche d'un équilibre, subtil mais nécessaire, entre poursuite de politiques publiques ambitieuses (dans les domaines prioritaires de la politique municipale : sécurité, action sociale, éducation et enfance, animation culturelle et sportive, ...), soutien indispensable au secteur associatif et gestion rationalisée de l'action municipale. C'est ainsi que de nombreuses réformes et/ou restructurations ont déjà été lancées dans la gestion de nos ressources, notamment humaines.

Cette gestion responsable du budget communal, qui va nécessiter les efforts de tous, doit également nous permettre de contenir la progression de l'endettement dans des proportions qui préservent notre capacité à agir demain.



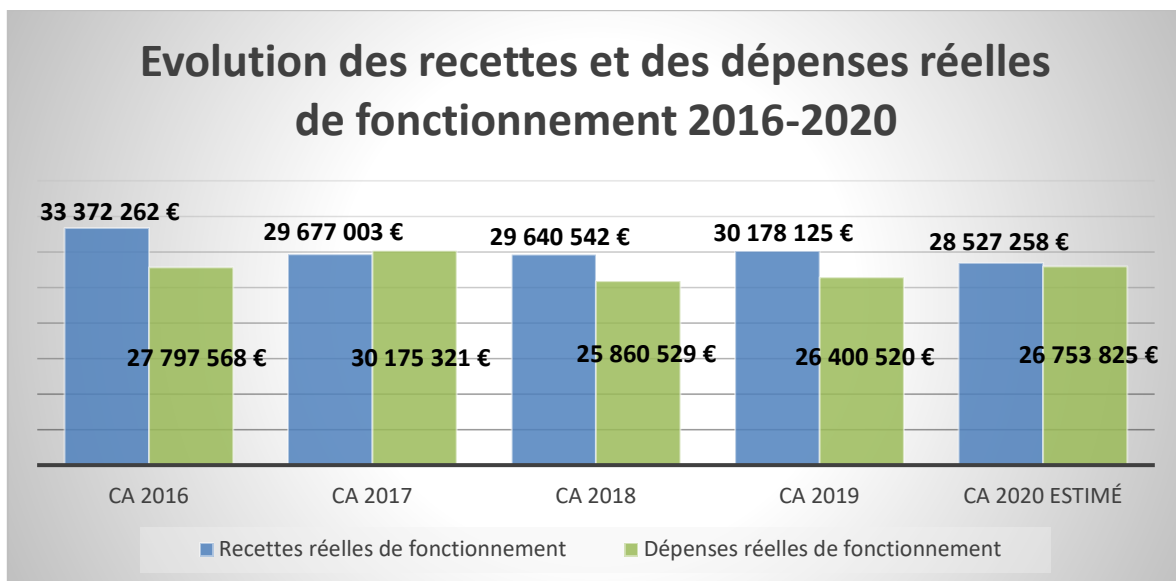
Avant de décliner ces orientations pour 2021 et les années suivantes, je vous propose de procéder d'abord à l'analyse rétrospective de la situation financière de la ville puis de présenter la prospective qui viendra appuyer les choix à conduire.

### III - ANALYSE RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LONGJUMEAU

#### 1- Analyse rétrospective du contexte financier de la ville de Longjumeau

Avant toute projection budgétaire, une analyse rétrospective de la situation financière de la ville permet d'éclairer la situation actuelle.

- ANALYSE DU FONCTIONNEMENT

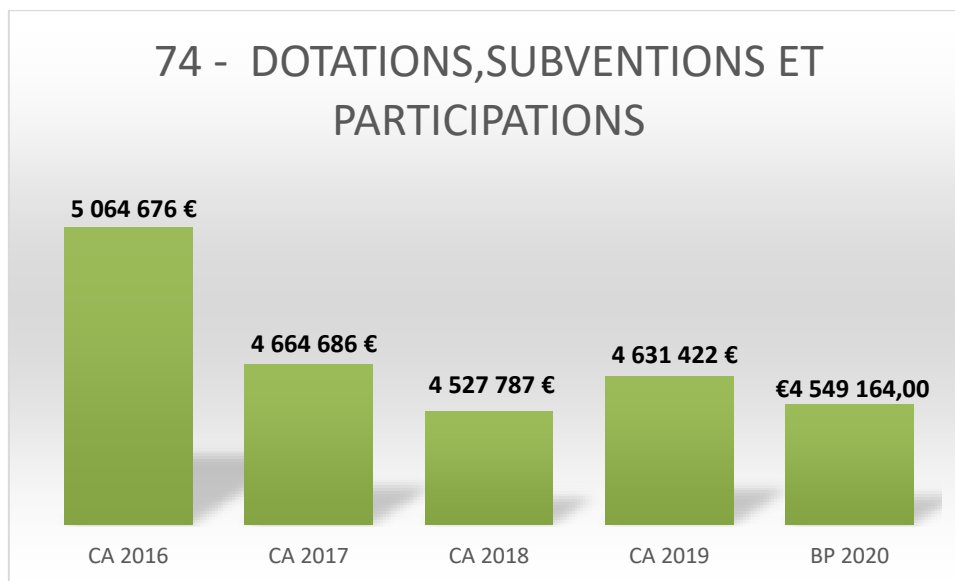


A l'exception de l'année 2017 qui a été marquée par le remboursement de l'emprunt toxique et qui, de ce fait, n'est pas caractéristique, la situation financière globale de la ville entre 2016 et 2020, laisse apparaître un tassement des recettes de fonctionnement couplé à une évolution des dépenses de fonctionnement dont la croissance, bien que contenue grâce à une gestion rigoureuse, n'en reste pas moins dynamique.

#### Des recettes en baisse constante depuis le début du précédent mandat

Avec 33 M€ en 2016, la ville ne compte plus en 2020 que 28 M€ de recettes réelles de fonctionnement soit une perte de plus de 15 % qui intervient après avoir perdu près d'un million d'euros de DGF en 2014 et 2015.

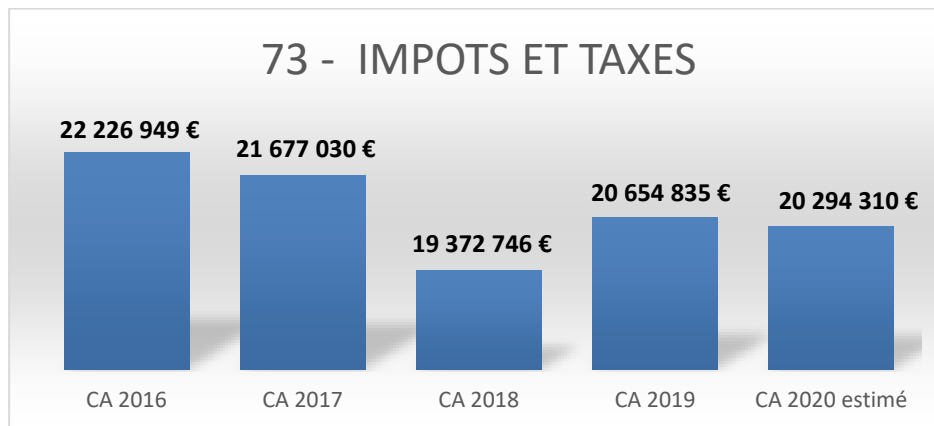
- **Désengagement de l'Etat** : Ainsi, alors qu'au début du précédent mandat, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) représentait plus de 4 M€, elle ne représente plus aujourd'hui, dans le budget de la ville que 1,8 M€. Ce désengagement historique de l'Etat met un coup d'arrêt au pacte républicain qui garantissait jusqu'alors qu'il ne pouvait y avoir de transfert sans compensation. Rappelons, en effet que la DGF a vocation à donner aux collectivités locales les moyens financiers de mettre en œuvre les politiques publiques qui lui ont été transférées par l'Etat.



Or, au cours du dernier mandat, non seulement ces dotations ont baissé mais de nouvelles dépenses imposées par l'Etat ont dû se mettre en place, sans compensation, ou presque : la réforme des rythmes scolaires, les titres d'identité, ...

Le maintien de ce chapitre à hauteur de 4,5M€ environ au cours de la période repose sur notre capacité à mobiliser les subventions de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), du Département ou de la Région pour la mise en place des politiques en direction de la famille et des personnes les plus vulnérables.

- **Fiscalité locale : un mandat sans augmentation d'impôt mais un pacte fiscal et financier avec l'agglomération défavorable à partir de 2017**  
Les recettes issues de la fiscalité locale directe n'ont, en effet, pas progressé pendant le mandat précédent, conséquence d'une part de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les impôts mais aussi en raison d'un manque de dynamisme des bases fiscales.

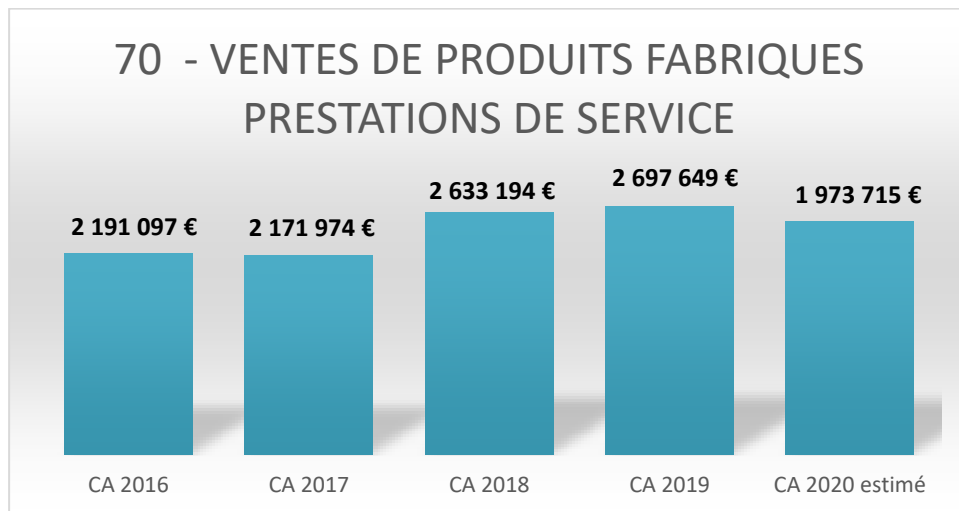


La fiscalité indirecte, en revanche, a connu une baisse brutale en 2018, ce qui a largement contribué à dégrader notre épargne. Cette tendance s'explique par la diminution de l'attribution de compensation versée par la CPS du fait du transfert de la compétence voirie. Cette perte de recettes en fonctionnement a, en outre, été couplée à la perte du versement de la Dotation de Solidarité Communautaire que l'ex-CAEE versait à la ville à hauteur de 300 K€ et à la reprise par la ville, du FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui était jusqu'en 2016 pris en charge par l'ancienne intercommunalité (soit une dépense supplémentaire de près de 443 400 € pour l'année 2021).

Par ailleurs, si le premier Pacte fiscal et financier de la nouvelle agglomération issue de la fusion de la CAEE et de la CAPS a été défavorable à la ville de Longjumeau, l'intégration à ce territoire disposant d'un potentiel financier plus élevé que celui de la ville a, en outre, conduit à minorer les fonds de péréquation auxquels la ville est éligible à l'échelle de l'Ile-de-France. Elle a ainsi perdu le bénéfice du FSRIF pendant 2 ans avant d'y être à nouveau éligible en 2019 pour un montant de 356 955 € puis en 2020, à hauteur de 237 934 €.

Son appartenance à la communauté d'agglomération Paris-Saclay a donc contribué, en plus de la baisse des dotations de l'Etat, à dégrader la situation financière de Longjumeau.

- **Enfin, les produits des services et du domaine**, après avoir connu une augmentation en 2018, en raison d'une augmentation de la fréquentation des services, restent désormais stables.



Les tarifs des services n'ont pas été réformés au cours du précédent mandat. Seule une réévaluation chaque année correspondant à l'évolution du coût de la vie a permis de garantir un relatif dynamisme à cette ressource qui reste extrêmement modeste au regard du coût des services.

Un audit sera réalisé en ce début de mandat afin de réinterroger la pertinence de ces tarifs au regard de l'évolution des besoins des usagers, du coût du service rendu et de l'équité recherchée entre usagers et contribuables.

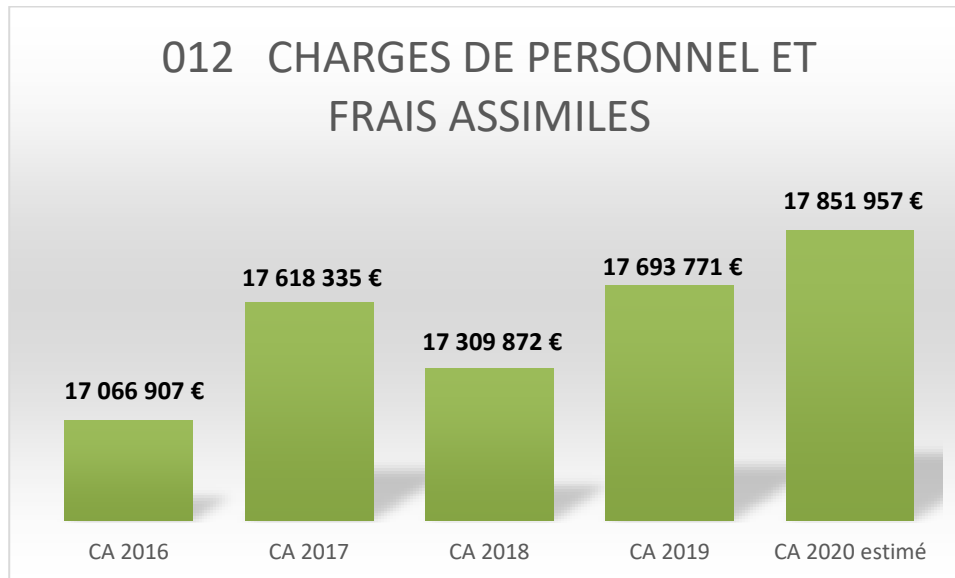
**Des dépenses qui continuent de progresser malgré une gestion rigoureuse des dépenses à caractère général et de la masse salariale.**

Cette évolution est liée à l'importance de la masse salariale qui rigidifie mécaniquement le budget. En effet, les dépenses de personnel ont un dynamisme naturel lié à la réévaluation annuelle de la rémunération des agents en fonction de leur ancienneté et de leur technicité (augmentation du point d'indice, réussite à des concours ou à la promotion interne). Ce phénomène (appelé Glissement Vieillesse Technicité ou GVT) représente, pour Longjumeau, à effectifs constants, une augmentation annuelle d'environ 1,6 % de sa masse salariale. Sur un budget de 18 M€, cela représente donc une augmentation annuelle de **288 000 €**, soit environ 9 postes d'agents à temps plein.

Pour contrecarrer cette augmentation naturelle, il faudrait ainsi chaque année supprimer une dizaine de postes. Ce n'est évidemment pas souhaitable et c'est la raison pour laquelle, les dépenses de personnel sont budgétairement considérées comme rigides.

C'est particulièrement vrai à Longjumeau pour la période allant de 2016 à 2020 au cours de laquelle, grâce à un travail très important de rigueur et de sobriété dans les dépenses à caractère général, celles-ci ont pu diminuer de 19,44 % alors que les charges de personnel ont augmenté sur la même période de 5,19 %.

**Focus sur l'évolution des charges de personnel entre 2016 et 2020**



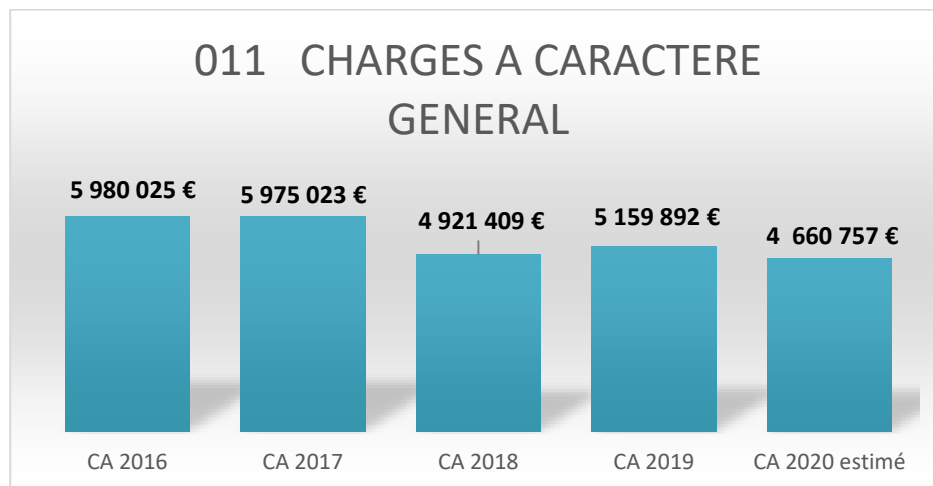
Alors même que ces dépenses ont baissé de – 1,75 % entre 2017 et 2018 et ont été contenues à hauteur d'une augmentation de seulement 1,46 % entre 2019 et 2020, leur augmentation sur l'ensemble de la période est de 5,19 %, ce que ne permettent plus nos ressources.

C'est pourquoi, dès la fin du précédent mandat, des mesures ont été prises afin de retrouver des marges de manœuvre en matière de gestion de personnel, notamment avec la réforme du temps de travail qui, en ramenant la durée annuelle à la durée légale de 1607h par agent a permis de réinjecter 27 000 heures de travail. Nous avons aussi engagé une démarche de mutualisation avec l'agglomération, à l'instar de ce que nous avons mis en place à la Direction des Services Informatiques en mutualisant avec la CPS un poste de chargé de projets applicatifs. Nous réinterrogeons, enfin, lors des départs à la retraite ou des mutations, l'organisation des services afin de rechercher le meilleur mode de gestion possible permettant de rendre le meilleur service au meilleur coût et en garantissant le meilleur traitement des agents.

C'est ce que nous avons fait pour le service restauration-entretien où nous avons, à l'occasion de départs et de fin de contrats, proposé de confier l'entretien des salles les plus isolées à une entreprise de service. Cela a permis de proposer des emplois du temps plus adaptés à nos agents en recentrant leurs missions sur des sites rapprochés et sur une amplitude horaire resserrée. Au plan budgétaire, cela ne nous a pas coûté moins cher mais a permis de transformer des dépenses de personnel en prestations de services, dépenses moins rigides, permettant de nous redonner des marges de manœuvre financières.

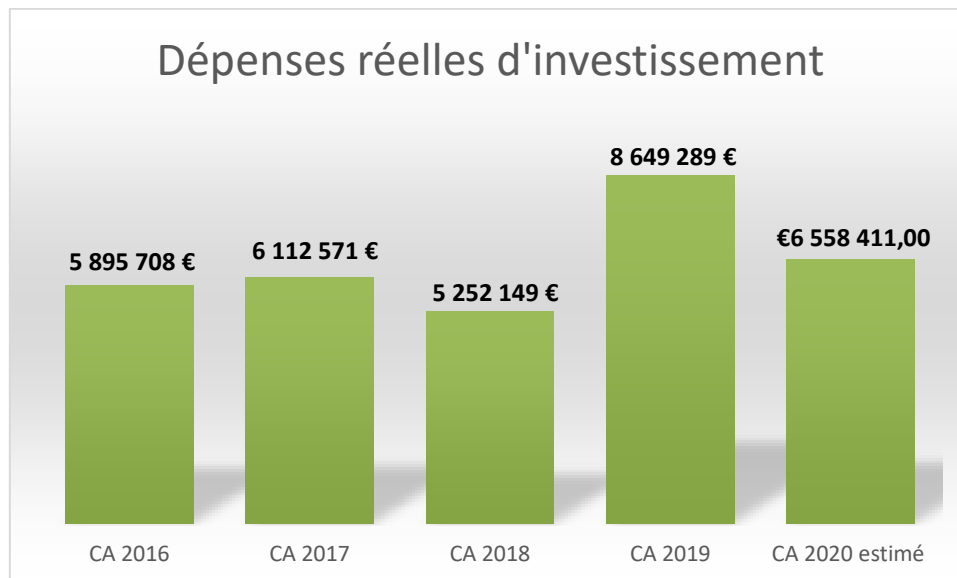
○ Une gestion exemplaire des charges à caractère général

Afin de limiter l'effet du GVT et l'augmentation de la masse salariale, de gros efforts ont été faits tout au long du dernier mandat afin de diminuer les dépenses à caractère général. Celles-ci ont donc été réduites de - **19,44 %** entre 2016 et 2020.



Cette situation - des recettes de fonctionnement qui s'amenuisent et des dépenses de fonctionnement qui restent dynamiques – aboutit à une dégradation des niveaux d'épargne brute et d'épargne nette, épargne qui représente l'une des principales sources de financement des dépenses d'équipement.

#### ■ ANALYSE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



Concernant l'investissement, la situation rétrospective démontre un niveau de réalisation élevé conformément aux engagements pris dans le cadre du programme 2014-2020 :

- Réhabilitation de la halle Mandela
- Création d'une Maison de la Petite Enfance
- Création d'une Maison de la Fraternité
- Réhabilitation des 3 Résidences Autonomie pour Personnes Agées
- Création d'un guichet unique à l'Hôtel de Ville
- Poursuite du plan de rénovation thermique et d'entretien des écoles
- Rénovation des équipements sportifs : travaux de réhabilitation de la piscine et du COSEC Ostermeyer
- Mise en place d'une planification pluriannuelle de l'entretien de la voirie à hauteur de 1,7 M€ par an dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la CPS.

## *2- Analyse de la situation prospective au fil de l'eau : des épargnes insuffisantes dès 2021*

Dans le rapport d'orientations budgétaires 2020, nous indiquions déjà que les perspectives d'évolution des niveaux d'épargne de la Ville laissaient penser que la poursuite d'une gestion rigoureuse et l'absence de nouvelles recettes, ne suffiraient pas à permettre à la Ville de maintenir une situation financière satisfaisante.

Ainsi, la prospective établie avant la crise sanitaire, nous avait conduit à entreprendre des réformes qui devaient permettre de dégager environ 1 million d'euros d'économies et/ou de recettes nouvelles dès 2021.

L'impact réel de la crise sanitaire, que nous évaluons à ce jour à près de 1M€ et qui durera tout au long de l'année 2021, nous contraint à revoir cette prospective bien au-delà de ce que nous imaginions avant le début de la crise.

La prospective financière « au fil de l'eau », c'est-à-dire en fonction d'une évolution naturelle des recettes et des dépenses de la collectivité permet d'analyser la situation financière actuelle et de dégager des orientations stratégiques pour la période 2021 à 2024.

	En euros			
	2021	2022	2023	2024
Produit des contributions directes	13 342 943	13 632 771	13 768 257	13 905 107
Fiscalité indirecte	7 048 570	7 024 777	7 003 362	6 984 090
Dotations	4 257 907	4 177 907	4 097 907	4 017 907
Autres recettes d'exploitation	3 274 652	3 285 765	3 298 952	3 314 297
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>27 924 072</b>	<b>28 121 219</b>	<b>28 168 479</b>	<b>28 221 401</b>
Charges à caractère général (chap. 011)	5 340 798	5 420 910	5 502 224	5 584 757
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	18 200 000	18 473 000	18 750 095	19 031 346
Autres charges de gestion courante (chap. 65)	3 075 000	2 875 000	2 675 000	2 525 000
Intérêts de la dette (art 66111)	570 120	517 113	463 153	408 863
Autres dépenses de fonctionnement	413 855	524 285	523 805	523 426
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>27 599 772</b>	<b>27 810 308</b>	<b>27 914 276</b>	<b>28 073 392</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>894 419</b>	<b>828 025</b>	<b>717 355</b>	<b>556 871</b>
Intérêts de la dette	570 120	517 113	463 153	408 863
<b>Epargne brute</b>	<b>324 300</b>	<b>310 911</b>	<b>254 202</b>	<b>148 008</b>
Remboursement capital de la dette (chap. 16 hors 166, 16449 et 1645)	1 747 413	1 780 956	1 815 984	1 852 568
<b>Epargne nette</b>	<b>- 1 423 114</b>	<b>- 1 470 044</b>	<b>- 1 561 781</b>	<b>- 1 704 560</b>

Le tableau qui précède intègre les données qui ont servi de cadrage aux services afin de préparer le budget soumis à vos arbitrages, à savoir :



- S'agissant des ressources :
  - Une fiscalité directe inchangée ;
  - Une fiscalité indirecte (les reversements de l'agglomération) identique, c'est-à-dire sans nouveau transfert de compétences.
  
- S'agissant des dépenses :
  - Une augmentation des charges à caractère général qui respecte l'inflation prévisible ;
  - Des charges de personnel maîtrisées qui ne dépassent pas 1,5 % d'augmentation par an, soit entre 10 à 15 postes de moins chaque année, liés aux mobilités naturelles ;
  - Le maintien du soutien de la ville au secteur associatif et au CCAS.

Au fil de l'eau, ainsi que nous l'annoncions dès l'année dernière, l'épargne nette, qui mesure notre capacité à investir est négative dès 2021, ce qui ne permettrait plus de porter les projets d'investissement indispensables au développement de notre ville.

A plus long terme, nos dépenses augmentant plus vite que nos recettes, c'est notre épargne brute qui entrera en secteur négatif. En clair, dans cette hypothèse, le budget de la ville ne pourra plus être adopté, ne respectant plus les obligations légales d'équilibre.

## **IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021**

---

### **1- EN DEPENSES**

---

- **En fonctionnement**

Dans un contexte de crise sanitaire majeure qui augmente légitimement la demande sociale et nécessite plus que jamais le maintien de services publics de proximité de qualité, la volonté de l'équipe municipale est de mettre en œuvre tous les leviers dont elle dispose afin de protéger ses habitants et de préserver l'attractivité de Longjumeau.

Au plan budgétaire, cela passe par la recherche du maintien d'un niveau d'autofinancement suffisant qui lui permette de continuer à investir et de travailler à une programmation pluriannuelle ambitieuse pour les années à venir. Cette orientation est d'autant plus essentielle que l'investissement contribue au soutien du tissu économique local, que les collectivités publiques se doivent d'assumer, jouant pleinement leur rôle d'amortisseur malgré une conjoncture également défavorable.

Cela suppose de générer un excédent de fonctionnement (la différence entre nos dépenses et nos recettes de fonctionnement) suffisant pour financer nos investissements après avoir remboursé le capital de notre dette. Notre prospective a montré que ces équilibres ne sont pas possibles aujourd'hui sans mesures fortes.

C'est pourquoi, s'agissant des dépenses de fonctionnement, je propose de poursuivre, en 2021, le travail de maîtrise de nos dépenses qui participe à la fois à la recherche d'économies et à l'amélioration générale du service rendu aux usagers, au travers des actions suivantes :

- Rationalisation des modes de gestion et de l'organisation des services permettant un contrôle accru des dépenses de fonctionnement, en particulier de la masse salariale, principal poste de dépenses de la Ville.
- Mise en place de groupements de commandes et mutualisations de services avec l'intercommunalité.
- Renégociation du Pacte Fiscal et Financier avec la CPS pour le mandat 2020-2026 permettant la prise en compte de la spécificité de Longjumeau au sein du territoire intercommunal, le retour d'une Dotation de Solidarité Communautaire et la création d'une Attribution de Compensation d'investissement pour la compétence voirie.
- Intervention auprès de la CPS pour obtenir que la piscine de Longjumeau et le Théâtre soient reconnus d'intérêt communautaire, de façon à ce que l'agglomération participe à leur financement, à la même hauteur que ces équipements contribuent au rayonnement du territoire.

Bien qu'essentiel, ce travail sur la contraction des dépenses ne peut ni ne doit être le seul levier nous permettant de dégager les marges de manœuvre au service de nos politiques publiques. **La recherche de nouvelles ressources est désormais devenue une absolue nécessité pour garantir la poursuite de l'action municipale.**

- **En investissement**

S'agissant de l'investissement, nous présentons ici la trame d'une programmation pluriannuelle pour la période 2021-2024, en fonction des priorités du mandat qui, je le rappelle, ont pour objectifs de préparer la ville de demain :

- Une ville plus verte, préservant le juste équilibre entre développement, rénovation urbaine et écologie urbaine ;
- Une ville plus attractive offrant des services publics de qualité ;
- Une ville toujours plus accessible et mieux connectée tant en matière de mobilités douces que par sa capacité à s'adapter aux nouvelles solutions numériques au service du lien social et de la démocratie citoyenne.

Plusieurs projets d'envergure ont ainsi été identifiés, à savoir :

- Le projet de renouvellement urbain de la Rocade/ Bel Air en lien avec l'Opération de Revitalisation du Territoire porté par l'agglomération et qui intègre l'évolution du site de l'Hôpital, du Tribunal et la redynamisation des commerces du centre-ville ;
- Le projet de transformation de la place Steber en place de village ;
- La poursuite du programme pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux ;
- La mise en place, en lien avec la CPS, d'un plan vélos ;
- Le développement de solutions numériques et de l'open-data pour une administration connectée et durable au service de la participation citoyenne.

Dès 2021, il est ainsi prévu d'engager :

- Les travaux de remplacement de la couverture en étanchéité de la toiture terrasse de l'école maternelle Charles Perrault ;
- La campagne de remplacement d'huisseries dans les écoles : élémentaire Hélène Boucher, maternelle Charles Perrault, élémentaire Guynemer ;
- Les travaux de restauration de la toiture de la sacristie de l'église Saint-Martin.

Ces travaux font d'ailleurs l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance prévu par la loi de finances 2021.

Cette programmation dépendra évidemment des équilibres qui auront pu être trouvés à l'issue des différents arbitrages restant encore à conduire.

## **2- EN RESSOURCES**

---

Assumer la responsabilité municipale aujourd'hui, c'est aussi avoir le courage de prendre en considération tous les leviers permettant de maintenir ces politiques publiques dont la vocation est de protéger, servir et accompagner.

Depuis 2008, l'équipe municipale à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir a tout mis en œuvre pour ne jamais avoir recours au levier fiscal. Par deux fois, en 2009 et 2010, nous avons même réussi à diminuer la part communale des impôts locaux.

Cet engagement, je l'ai renouvelé et tenu entre 2014 et 2020 alors même que l'Etat n'hésitait pas, pour sa part, à se désengager de sa promesse de maintenir une DGF aux communes en contrepartie des compétences transférées.

J'ai tenu cet engagement alors même que nous avons :

- dû rembourser un emprunt toxique contracté en 2007,
- perdu notre DSC et repris à notre charge le paiement du FPIC,
- intégré une nouvelle intercommunalité dont le pacte fiscal et financier était clairement défavorable à la ville.

C'est pourquoi, aujourd'hui, la crise sanitaire vient porter le coup de grâce à des finances communales déjà exsangues, nous conduisant à prendre une décision impensable il y a encore quelques mois.

Cet automne, notre équipe a dû, en effet, prendre la terrible décision de fermer la piscine Marcelle et Pierre Chichignoud, dont la charge (de plus de 700 000€ par an) n'est plus supportable pour la ville seule.

Cette décision, je la regrette profondément car je mesure son impact immédiat. Pour autant, je l'assume car je n'imagine pas un seul instant qu'elle soit définitive. Notre combat, aujourd'hui, sera, en effet, de peser de toutes nos forces pour que cet équipement soit rapidement reconstruit afin d'être ensuite pris en charge par l'agglomération. Cette structure, qui accueille des habitants de tout le territoire, n'est, à ce jour, financée que par les seuls contribuables Longjumellois. Dans une période financière particulièrement difficile, il ne me paraissait donc pas concevable de laisser ce financement à leur seule charge.

C'est dans le même esprit que nous solliciterons l'agglomération pour le transfert du théâtre, aujourd'hui géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public et qui représente une dépense de 750 000 € pour la ville alors que seulement 21 % de Longjumellois le fréquentent chaque année.

Ces transferts, s'ils se réalisent, permettront ainsi de maintenir sur le territoire communal des équipements qui ne seront plus exclusivement financés par le contribuable Longjumellois, ce qui est le sens même de l'intercommunalité.

Pour autant, tous les services ne sont pas transférables et il est devenu vital de mobiliser tous les leviers susceptibles d'apporter de nouvelles ressources financières :

- **En fonctionnement**

- Bien qu'il soit le dernier ressort auquel je me résous, **la ressource fiscale**, est un levier à la disposition de l'équipe municipale pour se dégager des ressources tout en tenant compte, bien entendu, de la capacité des contribuables à faire des efforts supplémentaires en la matière. Cette mesure, qui interviendrait alors que la réforme de la fiscalité locale a supprimé la taxe d'habitation pour 80 % de la population et qu'en 2021 les 20 % restant seront exonérés de 30 % de leur TH avant d'être totalement exonérés en 2023, ne concernerait donc que la taxe foncière (qui touche 48 % des foyers longjumellois).
- J'envisage, en outre et en lien avec l'ambition de ce mandat, d'accompagner la ville dans sa transition écologique, de verdir la taxe foncière en proposant une

**exonération partielle** aux propriétaires s'engageant dans la rénovation énergétique de leur patrimoine.

- **La recette tarifaire**, qui fera prochainement l'objet d'une étude approfondie afin d'être à la fois plus juste et mieux corrélée aux coûts réels des services, constitue un autre levier permettant de réinterroger la part de l'utilisateur et du contribuable dans le financement des services publics.

- **En investissement**

- La recherche de financements extérieurs et innovants qui devra continuer à être développée (mécénat, financement participatif, ...);
- La poursuite de la mobilisation des dispositifs contractuels de l'ensemble des collectivités publiques partenaires pour contribuer aux financements de nos projets structurants (NPNRU, ORT, Contrat départemental, contrat régional, plans nationaux de relance...);
- Le recours à l'emprunt, enfin, qui fait partie de nos leviers d'action à condition que l'endettement soit corrélé à nos capacités de financement.

## **V – ETAT DE LA DETTE (source : Finance Active)**

---

Pour mémoire et aux termes de l'article L.2331-8 du CGCT, les emprunts sont exclusivement destinés à financer des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement, ou encore d'acquisition de biens durables considérés comme des immobilisations.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'encours total de la dette de la Ville de Longjumeau s'élève à **19,550 M€**.

Au cours du mandat 2014-2020, la ville n'a contracté que deux emprunts :

- Le premier en 2016, d'un montant de 5M€ afin de rembourser son emprunt toxique ;
- Le second en 2018 de 2,5 M€ pour permettre le financement des travaux des Maisons de la Fraternité et de la Petite Enfance.

Cette gestion extrêmement prudente a permis de maintenir une annuité de la dette en-deçà de la moyenne de la strate (voir tableau ci-dessous), sans nuire à la réalisation de projets ambitieux qu'une trésorerie saine et une gestion rigoureuse ont rendu possible.

L'ensemble de la dette de la Ville de Longjumeau est constitué de prêts bancaires, en euros, classé A1 selon les critères de la charte de bonne conduite (charte établie lors de la crise des dettes toxiques). Ainsi, la Ville de Longjumeau dispose d'une dette saine, dont les risques (de structure et sous-jacent) sont faibles.

Les caractéristiques de l'encours de la commune sont les suivantes :

## Synthèse globale

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
<b>19 550 841 € (12 emprunts)</b>	2,94 %	12 ans et 11 mois	7 ans

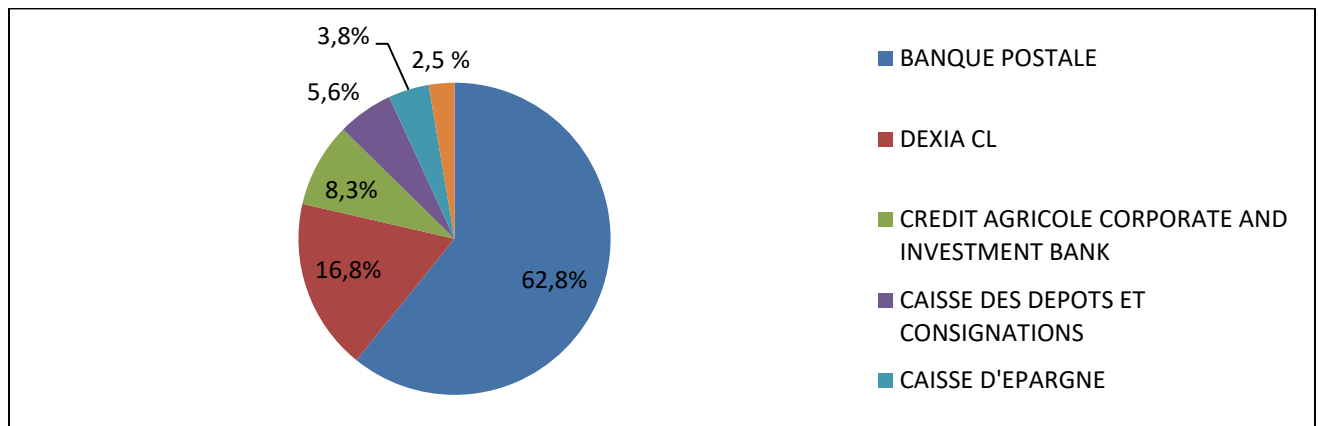
## Dettes par type de risque

Type	Encours	Taux moyen (Annuel)
<b>Fixe (95,70 %)</b>	18 710 460,65 €	3,07%
<b>Variable (4,30 %)</b>	840 380 €	0,00%

## Remboursement par année

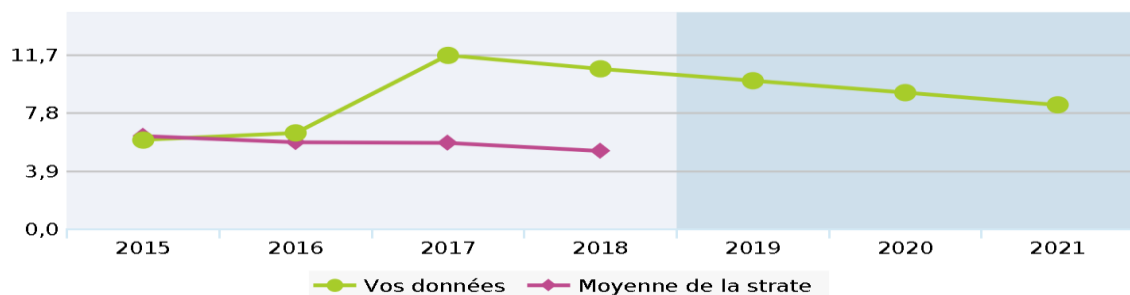
	2021	2022	2023	2024
<b>Encours moyen</b>	18 719 962,20 €	16 954 053,87 €	15 154 222,26 €	13 320 393,08 €
<b>Capital payé sur la période</b>	1 747 413,20 €	1 780 955,59 €	1 815 983,60 €	1 852 568,24 €
<b>Intérêts payés sur la période</b>	570 119,75 €	517 113,13 €	463 153,03 €	408 862,50 €
<b>Taux moyen sur la période</b>	<b>2,91%</b>	<b>2,90%</b>	<b>2,89%</b>	<b>2,87%</b>

## Dettes par prêteur



© Finance Active

## Ratio de désendettement (en années)

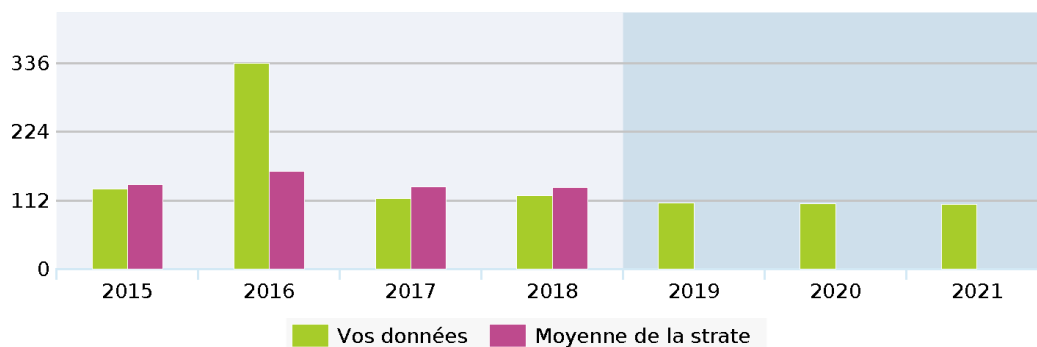


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longjumeau	6,02	6,50	11,73	10,83	10,03	9,22	<b>8,40</b>
Moyenne de la strate	<b>6,30</b>	<b>5,88</b>	<b>5,81</b>	<b>5,27</b>			

Le délai de désendettement est le nombre d'années nécessaires à la commune pour honorer sa dette si elle consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement au remboursement de sa dette.

Indicateurs : Plus de 15 ans = situation critique / 12 à 15 ans = zone de danger / 8 à 11 ans : situation correcte / moins de 8 ans : situation saine.

### Annuité de la dette en euros/habitant



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Longjumeau	130€	336€	115€	120€	108€	107€	<b>106€</b>
Moyenne de la strate	<b>138€</b>	<b>160€</b>	<b>135€</b>	<b>133€</b>			

Aujourd'hui, la situation de la dette est correcte mais à condition de disposer d'une épargne suffisante pour en rembourser le capital dû. Notre capacité à souscrire un nouvel emprunt dépendra donc de notre aptitude à améliorer nos épargnes.

## VI- LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

### 1- Les effectifs

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la collectivité emploie **411 agents** sur des emplois permanents :

- 71 % sont titulaires, soit 292 agents
- 29 % sont non titulaires, soit 119 agents

Les femmes représentent un effectif de **66 %**, soit 270 agents.

Les hommes représentent un effectif de **34 %**, soit 141 agents.

La répartition par catégorie professionnelle

- Catégorie A : elle représente 39 agents, soit 9 % de l'effectif total
- Catégorie B : elle représente 50 agents, soit 12 % de l'effectif total
- Catégorie C : elle représente 322 agents, soit 79 % de l'effectif total

Les principales filières (hors assistantes maternelles)

- La filière administrative compte 92 agents,
- La filière technique compte 118 agents,
- La filière animation compte 72 agents,
- La filière culturelle compte 30 agents,
- La filière médico-sociale compte 54 agents,
- La filière sportive compte 13 agents,
- La filière police compte 16 agents.

## 2- Les éléments de rémunération (hors assistantes maternelles)

	Année 2020		Année 2019		Evolution
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Traitement de base	9 883 322 €	79,13%	9 926 822 €	80,51%	-0,44%
Indemnité de résidence	263 027 €	2,11%	259 951 €	2,11%	1,18%
Primes	1 924 996 €	15,41%	1 807 862 €	14,66%	6,48%
Supplément familial de traitement	158 682 €	1,27%	160 018 €	1,30%	-0,83%
NBI	146 420 € *	1,17%	59 914 €	0,49%	144,38%
Heures supplémentaires et complémentaires	110 023 €	0,88%	111 405 €	0,90%	-1,24%
Participation mutuelles	3 984 €	0,03%	3 605 €	0,03%	10,51%
<b>Brut total</b>	<b>12 490 454 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>12 329 577 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,30%</b>
Avantages en nature	16 209 €		14 712 €		

\* Rappel NBI QPV